

DECISION N°2017- 0151 /MDFL-SG DU

Portant affectation de fonctionnaires stagiaires recrutés dans la fonction publique
des Collectivités Territoriales

Le Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 95-022 du 20 mars 1995, modifiée, portant Statut des fonctionnaires des Collectivités
Territoriales ;

Vu la Loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017, portant Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des
Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 03-582/P-RM du 30 décembre 2003 portant répartition des actes d'administration et

Le Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale,

des fonctionnaires des Collectivités

Collectivités Territoriales ;

Conditions de la libre administration des

répartition des actes d'administration et

les ;

nomination des membres du

portant intégration dans la fonction

Le Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 95-022 du 20 mars 1995, modifiée, portant Statut des
Territoriales ;

Vu la Loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017, portant Code des Col

Vu la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les condi
Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 03-582/P-RM du 30 décembre 2003 portant répa
des actes de gestion du personnel des Collectivités Territorial

Vu le Décret n° 2017-0320/P-RM du 11 avril 2017 portant nomi
Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n° 2017-3682/MDFL-SG du 01 novembre 2017 port
publique des Collectivités Territoriales ;

Vu les besoins exprimés par les Collectivités Territoriales ;

DECIDE :

- Mme Aminata Kafouné TOGOLA, n° Mle 13-0034-CT15.

Région de Taoudénit :

- M. Léon Djibo, n° Mle 13-0035-CT15.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de
prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à
charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

-Bamako, le 29 NOV 2017

Ampliations

MDFL-MEF.....	02
DNFPCT- DRH/SSDS.....	02
DGB-DNCF-BCS-Trésor-Transit.....	05
Tous Gouv-DRS.....	22
Intéressés	03
Archives.....	02

